

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1282 portant autorisation de transfert des restes mortels de l'enfant Français- Gilbert Morel.

n° 1282

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date de publication
23 décembre 1952

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'enfant François-Gilbert Morel, fils du Commandant Morel (Gilbert), Commandant l'escadrille de liaisons aériennes n° 51, décédé à Djibouti, le 29 février 1952 et se trouvant au dépositaire du Cimetière de cette ville, seront transférés au Cimetière de Maison-Carrée (Algérie). Ce transfert sera effectué aux frais de l'État.